

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

39x25

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE **SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE** **EN CONCESSION PERPETUELLE** **Les Hoirs de Madame Kheira BELGHOUMARI**

Les Hoirs de Madame Kheira BELGHOUMARI représentés par Monsieur Mehdi ZERGUA, domicilié à Gardanne (Bouches du Rhône) 225 Chemin du Plan d'Arles, avaient acquis à la date du 05 Août 2020 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3C Rang 1 N°3 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 27 Janvier 2025, **les Hoirs de Madame Kheira BELGHOUMARI représentés par Monsieur Mehdi ZERGUA**, demandent à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 486 Euros qui sera remboursée **aux Hoirs de Madame Kheira BELGHOUMARI représentés par Monsieur Mehdi ZERGUA**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement **aux Hoirs de Madame Kheira BELGHOUMARI représentés par Monsieur Mehdi ZERGUA**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL